



LA PUB *véhicule*
UN MESSAGE
POLLUANT... !



LA PUB *véhicule*
UN MESSAGE
POLLUANT... !



RÉagir

RÉagir

ORGANISMES PARTENAIRES DE LA CAMPAGNE : Action Consommation, Agir pour l'Environnement, Association pour la préservation du Site du Mont Blanc, Attac, Casseurs de pub, Ekwo, Écoute nature, FNAUT, Greenpeace, Le Publiphobe, Les Amis de la Terre, La Ligue de l'Enseignement, Moutain Wilderness, Paysages de France, Réseau Action Climat France, Résistance à l'Agression Publicitaire.

ORGANISMES PARTENAIRES DE LA CAMPAGNE : Action Consommation, Agir pour l'Environnement, Association pour la préservation du Site du Mont Blanc, Attac, Casseurs de pub, Ekwo, Écoute nature, FNAUT, Greenpeace, Le Publiphobe, Les Amis de la Terre, La Ligue de l'Enseignement, Moutain Wilderness, Paysages de France, Réseau Action Climat France, Résistance à l'Agression Publicitaire.



LA PUB *véhicule*
UN MESSAGE
POLLUANT... !



LA PUB *véhicule*
UN MESSAGE
POLLUANT... !



RÉagir

RÉagir

ORGANISMES PARTENAIRES DE LA CAMPAGNE : Action Consommation, Agir pour l'Environnement, Association pour la préservation du Site du Mont Blanc, Attac, Casseurs de pub, Ekwo, Écoute nature, FNAUT, Greenpeace, Le Publiphobe, Les Amis de la Terre, La Ligue de l'Enseignement, Moutain Wilderness, Paysages de France, Réseau Action Climat France, Résistance à l'Agression Publicitaire.

ORGANISMES PARTENAIRES DE LA CAMPAGNE : Action Consommation, Agir pour l'Environnement, Association pour la préservation du Site du Mont Blanc, Attac, Casseurs de pub, Ekwo, Écoute nature, FNAUT, Greenpeace, Le Publiphobe, Les Amis de la Terre, La Ligue de l'Enseignement, Moutain Wilderness, Paysages de France, Réseau Action Climat France, Résistance à l'Agression Publicitaire.

Nom, prénom
 Adresse
 Code postal Ville
 Téléphone E-mail

M. le ministre des Transports et de l'Équipement

La dérèglement climatique entraîne des catastrophes à répétition partout sur notre planète. La promotion éhontée de véhicules à quatre roues motrices et de la climatisation s'inscrit à l'exact opposé de ce qui devrait être fait pour lutter efficacement contre l'accroissement des émissions de CO2 et de gaz frigorigènes hydrofluorocarbures. Le Code de l'Environnement (article L.224-1) prévoit un décret limitant la publicité en faveur d'un usage irrationnel de l'énergie, décret que nous vous demandons de promulguer au plus vite.

Pour améliorer l'information des consommateurs, nous vous demandons également de généraliser un étiquetage compréhensible sur tous les outils promouvant l'achat d'automobiles, en classant celles-ci selon leur consommation d'énergie et leurs émissions de gaz à effet de serre. Les véhicules étiquetés dans les catégories les plus polluantes devraient par ailleurs s'acquitter d'une taxe annuelle dissuasive. Enfin, l'accroissement des 4x4 en milieu urbain est une ineptie. L'État devrait introduire une taxe à l'achat sur ces véhicules et les proscrire des centres urbains.

Nous vous remercions par avance de prendre en considération ces demandes.

EXPÉDITEUR
Nom, prénom
Adresse
Signature

RENOYER CETTE CARTE EST INDISPENSABLE pour évaluer l'impact de la campagne

- J'AI PARTICIPÉ À LA CAMPAGNE :** "La pub véhicule un message polluant... !".
- J'AI ADRESSÉ UNE CARTE POSTALE** au ministre des Transports et de l'Équipement, à la ministre de l'Écologie et du Développement durable, au secrétaire d'État à la consommation
- JE COMMANDE** exemplaire(s) de la campagne (4 pages + cartes)
 - jusqu'à 50 exemplaires : 0,45 € pièce, port compris.
 - au-delà de 51 exemplaires : 0,30 € pièce, port compris.
- JE COMMANDE** dossiers de campagne à 8 € pièce, port compris.
- JE COMMANDE** une série de 6 autocollants anti-pub/anti 4 x 4 pour 1,5 €, port compris.
- Pour garantir l'indépendance financière d'**Agir pour l'Environnement**, je participe aux frais engagés et je fais don de €.
- AU TOTAL** je verse € à l'ordre de **Agir pour l'Environnement**.

TARIF
POSTAL
(0,50 €)

Monsieur le ministre des Transports et de l'Équipement

246, boulevard
Saint-Germain
75007
PARIS

Coupon-réponse à renvoyer sous enveloppe avec votre (éventuel) règlement à :
Agir pour l'Environnement
97, rue Pelleport
75020 Paris

M^{me} la ministre de l'Écologie et du Développement durable

Des centaines de milliers de panneaux publicitaires et d'enseignes de grande dimension défigurent les entrées des villes françaises et le paysage quotidien de millions de citoyens. Nombre de ces installations sont, au regard de la loi de 1979, illégales. Année après année, cette loi s'est enrichie d'une jurisprudence pléthorique rendant son application complexe. Nous demandons par conséquent que la loi actuelle soit simplifiée et que soient renforcées les dispositions propres à assurer une protection réelle des paysages et du cadre de vie. Nous demandons également que soient prises toutes les mesures permettant d'obtenir un strict respect des textes législatifs et réglementaires. Nous vous demandons également d'interdire l'utilisation de véhicules motorisés comme supports publicitaires, du type camionnette ou aéronef.

Par ailleurs, le Code de l'Environnement (article L.224-1) prévoit un décret limitant la publicité en faveur d'un usage irrationnel de l'énergie, décret que nous vous demandons de promulguer d'urgence.

Pour améliorer l'information des consommateurs, nous vous invitons également à généraliser un étiquetage lisible sur tous les supports promouvant l'achat d'automobiles, en classant celles-ci selon leur consommation d'énergie et leurs émissions de gaz à effet de serre. Les véhicules étiquetés dans les catégories les plus polluantes devraient par ailleurs s'acquitter d'une taxe dissuasive. Enfin, l'accroissement des 4 x 4 en milieu urbain est une ineptie que vous devez combattre en introduisant une taxe à l'achat sur ces véhicules et les proscrivant des centres urbains.

Nous vous remercions par avance de prendre en considération ces demandes.

EXPÉDITEUR
Nom, prénom
Adresse
Signature

M. le secrétaire d'État à la consommation

Le Bureau de Vérification de la Publicité, structure associative de droit privé, assure un autocontrôle peu rigoureux des films publicitaires. Les professionnels de la publicité privilégient délibérément des campagnes de publicité de plus en plus agressives, au contenu clairement anti-écologique. En faisant régulièrement la promotion d'un usage irrationnel de l'énergie par le biais de publicités en faveur de la climatisation, de 4x4 ou de voyages aériens à bas prix, ils récuse de fait l'ampleur des mesures à prendre pour limiter l'impact du dérèglement climatique.

Nous pensons, au contraire, que le contenu des messages publicitaires doit connaître un contrôle régulier. Le Code de l'Environnement (article L.224-1) prévoit un décret limitant la publicité en faveur d'un usage irrationnel de l'énergie, décret que nous vous demandons de promulguer d'urgence.

Pour améliorer l'information des consommateurs, nous vous invitons également à généraliser un étiquetage lisible compréhensible sur tous les outils promouvant l'achat d'automobiles, classant celles-ci selon leur consommation d'énergie et leurs émissions de gaz à effet de serre. Les véhicules étiquetés dans les catégories les plus polluantes devraient par ailleurs s'acquitter d'une taxe dissuasive. Enfin, l'accroissement des 4 x 4 en milieu urbain est une ineptie que vous devez combattre en introduisant une taxe à l'achat sur ces véhicules et les proscrivant des centres urbains.

Nous vous remercions par avance de prendre en considération ces demandes.

EXPÉDITEUR
Nom, prénom
Adresse
Signature

TARIF
POSTAL
(0,50 €)

Madame la ministre de l'Écologie et du Développement durable

20, avenue
de Ségur
75007
PARIS

TARIF
POSTAL
(0,50 €)

Monsieur le secrétaire d'État à la consommation

80, rue de Lille
75007
PARIS